



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

139^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 14 – 18.10.2018

Document final du débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

*que la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sien
(Genève, 18 octobre 2018)*

Jamais dans l'histoire de l'humanité nous n'avons disposé d'autant de connaissances scientifiques sur le monde dans lequel nous vivons. La recherche scientifique continue de repousser les frontières de notre univers connu. Ces connaissances alimentent rapidement l'innovation et l'évolution technologique, qui à leur tour entraînent de nombreux bénéfices, notamment l'amélioration du bien-être des personnes et la stimulation de la croissance économique. Au fil du temps, les progrès accomplis dans les sciences naturelles et sociales ont permis d'améliorer la qualité de vie de tous les êtres humains, notamment grâce à la mise au point de médicaments et d'actes médicaux d'une efficacité remarquable.

Les développements technologiques connexes ont entraîné, entre autres, des améliorations extraordinaires dans les domaines de la connectivité et de la communication. La transformation numérique et les mégadonnées offrent de nouveaux moyens pour mettre au point des solutions novatrices, comme les systèmes d'alerte précoce des actes de violence, et permettre aux jeunes et aux femmes de résoudre des problèmes sociaux par la technologie. Elles offrent également une formidable occasion de réaliser des progrès considérables dans les domaines de la biologie, des énergies renouvelables, de la technologie financière et de l'industrie 4.0, communément appelée la quatrième révolution industrielle¹.

Le Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable insistent sur le rôle clé joué par la science et l'innovation technologique dans le développement durable, soulignant leur importance non seulement pour la croissance économique et la prospérité, mais aussi pour la protection de l'environnement, le développement et l'inclusion sociale. Néanmoins, nous sommes conscients que les découvertes scientifiques et les changements technologiques n'entraînent pas systématiquement des évolutions positives pour la société. La manipulation du génome humain, les robots tueurs autonomes, la cybercriminalité et les répercussions de l'utilisation de l'intelligence artificielle ne sont que quelques-unes des questions éthiques et sociétales auxquelles nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Ces épineuses questions ne peuvent être ignorées.

Dans un monde en constante évolution, nous devons être en première ligne des débats sur les questions émergentes qui peuvent avoir un impact majeur sur les sociétés. Nous devons faire preuve d'humilité, en reconnaissant nos propres limites, en encourageant le dialogue et en évitant d'agir pour des motifs idéologiques. En tant que parlementaires, nous devons favoriser un environnement dans lequel la science, la technologie et l'innovation apportent une contribution positive à la paix, au développement et au bien-être des personnes, tout en limitant ou atténuant les risques qui y sont associés et en assurant la protection de la planète. Ces responsabilités ne sauraient être prises à la légère. Notre débat a permis de recenser plusieurs **pistes d'action parlementaire** pour promouvoir la paix et le développement par l'innovation scientifique et technologique :

¹ L'industrie 4.0 fait référence à la tendance actuelle à l'automatisation et à l'échange de données dans les technologies de fabrication. Cela comprend les systèmes cyberphysiques, l'Internet des objets, l'informatique en nuage et l'informatique cognitive.

Renforcer les cadres juridiques qui favorisent l'innovation technologique et scientifique au service de la paix et du développement

En tant que législateurs, nous avons les moyens de créer un cadre juridique qui favorise l'innovation et un cadre réglementaire qui permette aux entreprises de prospérer tout en garantissant le respect de l'environnement et du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme. Notre rôle est de protéger les intérêts de la société et des citoyens. Par conséquent, nous décidons de :

- promouvoir l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et d'encourager en particulier la participation des femmes et des filles afin de remédier à leur sous-représentation dans l'apprentissage des STIM et dans les carrières scientifiques ;
- promouvoir la formation universelle aux outils numériques, notamment auprès des jeunes, pour adapter les compétences professionnelles aux besoins du marché du travail de demain, qui reposera sur une économie numérique et fondée sur les connaissances, en veillant à ne laisser personne de côté ;
- adopter des mesures législatives nationales et internationales efficaces en temps opportun en faveur de l'innovation technologique qui sont en mesure de promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable et l'inclusion sociale et qui définissent des limites éthiques communes ;
- veiller, en usant de nos prérogatives législatives et de contrôle, à ce que les avancées scientifiques et technologiques n'entraînent pas les droits de l'homme et ne leur portent pas atteinte, et n'entraînent pas une utilisation irrationnelle des ressources naturelles ; et de garantir le respect du cadre international des droits de l'homme au moment de prendre des décisions délicates sur des questions d'éthique.

Faire en sorte que les parlements deviennent les moteurs de l'innovation technologique en faveur de la transparence et de l'inclusion

La science et l'innovation technologique transforment radicalement tous les aspects de l'existence humaine, y compris le fonctionnement des parlements. Ainsi, l'utilisation des technologies modernes peut rendre les parlements plus efficaces et plus efficaces. Nous voulons assurer le leadership parlementaire en matière d'innovation technologique non seulement en nous acquittant de notre fonction législative, mais aussi en transformant nos processus parlementaires et en favorisant les échanges avec les citoyens. Par conséquent, nous décidons de :

- renforcer la transparence, la reddition de comptes et la réactivité à l'égard de nos électeurs grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information et des communications, par exemple en diffusant en direct les séances parlementaires et en améliorant l'accès en ligne aux informations ;
- utiliser les outils et instruments technologiques disponibles pour améliorer la conception et le suivi de nos politiques et législations ;
- prendre des mesures pour veiller à ce que nos parlements soient des institutions ouvertes et transparentes ; à ce qu'ils soient disposés à envisager des méthodes de travail innovantes, en créant par exemple des commissions parlementaires sur les questions d'avenir ; et à ce que les services de recherche parlementaire soient dotés de ressources et de moyens financiers suffisants pour fournir aux parlementaires des analyses impartiales en temps voulu ;
- réduire l'empreinte carbone des parlements et d'œuvrer à la mise en place d'e-Parlements ; et
- renforcer la collaboration interparlementaire dans les domaines de la science et de la technologie, et partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

Etablir des liens solides avec la communauté scientifique

Il est de notre devoir de veiller à ce qu'il y ait des échanges réguliers et systématiques entre les parlements et la communauté scientifique. Nous devons absolument avoir accès au meilleur savoir-faire disponible pour éclairer nos choix. L'approche rationnelle qu'offre la science pour comprendre le monde doit être encouragée et soutenue par tous, y compris les hommes politiques et les médias. Par conséquent, nous décidons de :

- reconnaître que la recherche scientifique joue un rôle fondamental pour développer des connaissances et des technologies qui permettent aux parlements d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes afin de relever les défis auxquels nos sociétés sont confrontées ;
- soutenir les mécanismes et les mesures budgétaires garantissant l'élaboration de politiques fondées sur la science, de manière à assurer le bien-être durable des générations futures ;
- réaffirmer que le financement impartial de la recherche scientifique est un investissement dans l'avenir ;
- souligner l'importance que revêt la démarche scientifique lorsqu'il s'agit d'établir des faits qui peuvent être contrôlés, vérifiés et acceptés par la société, tout particulièrement à notre époque, où des faits sont de plus en plus contestés dans le discours politique et où certains n'accordent plus d'importance au consensus scientifique ; et de
- promouvoir et valoriser la présence dans les parlements de scientifiques, d'ingénieurs, d'innovateurs et de formateurs en STIM.

Appuyer la coopération scientifique internationale pour la paix et le développement

La science et la technologie fournissent un cadre neutre permettant aux parlementaires de sensibilités politiques différentes de collaborer pour relever les défis mondiaux liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La science peut servir à jeter des ponts et à rapprocher les pays en conflit grâce à une coopération scientifique qui profite à leurs populations respectives. Par conséquent, nous décidons de :

- soutenir les modèles de coopération scientifique pacifique, tels que ceux mis au point par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et le Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) ;
- soutenir l'initiative du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient visant à mettre en place, en coopération avec le CERN, le programme de l'UIP intitulé *Ecoles de la science pour la paix*, dont l'objectif est de rapprocher le monde de la science et celui de la politique, et de créer des réseaux interparlementaires pour relever les défis communs ;
- favoriser la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire aux niveaux régional et international dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et renforcer le partage des connaissances comme prévu dans le Programme 2030 ;
- demander le libre accès aux publications scientifiques pour réduire l'inégale diffusion du savoir scientifique et de l'innovation technologique et permettre aux citoyens de contribuer plus efficacement à la société ;
- soutenir le transfert de technologie dans les pays en développement en menant des activités de renforcement des capacités efficaces dans les pays bénéficiaires, afin de garantir que l'innovation technologique n'aggrave pas davantage les inégalités mondiales ; et
- prendre en compte les connaissances scientifiques dans les activités de contrôle parlementaire sur la mise en œuvre du Programme 2030.

L'avenir est par définition incertain. Les découvertes scientifiques, l'innovation et les évolutions technologiques offrent de grandes possibilités, mais s'accompagnent également de risques que nous devons maîtriser. Nous avons un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Nous pouvons apporter une contribution considérable en sensibilisant les parlements à l'importance de la science, de la technologie, de l'innovation et de l'enseignement des STIM pour la société, en veillant à ce que la science soit systématiquement prise en compte dans les débats publics et les processus décisionnels, en réfléchissant à la réglementation qu'il conviendrait d'appliquer pour favoriser l'innovation technologique et en aidant à promouvoir des initiatives transfrontalières fondées sur la coopération scientifique. En tant que représentants du peuple, nous nous engageons à associer la communauté scientifique à un dialogue permanent sur les moyens de renforcer la paix et le développement, d'améliorer le bien-être humain et de sauvegarder les intérêts de tous les membres de la société.